

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation  
06/04/2018

Date Affichage  
06/04/2018

Nombres de membres en exercice : 11  
Nombres de membres Présents : 7  
Nombres de membre Absents : 4  
Nombre de procurations : 0  
Nombre de votants : 7

Séance du 12 avril 2018

L'an deux mille dix huit et le douze avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire,

Présents : BRILLIARD M, CHEVRIER C., CICCARIELLO C., DOUMERGUE F., GOMES D., LOPEZ MT., POROLI F.

Absents excusés : VERGES B , PERARNAUD C.

**Objet de la Délibération**

**TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation :      | 13,00 % |
| • Taxe foncière bâti :     | 19,74 % |
| • Taxe foncière non bâti : | 40,07 % |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 12 avril 2018.

Le Maire  
P. LOOS

